

La Lettre de France Nature Environnement Seine-et-Marne

N° 32 Mars 2024

Editorial

Classique ou contemporain ?

*« Nous partîmes cinq cents, mais par un prompt renfort,
Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port
Tant, à nous voir marcher avec un tel visage,
Les plus épouvantés reprenaient de courage ! »*
Don Rodrigue (Le Cid de Corneille)

*« Ils sont partis trois mille ; mais par un lent abandon,
Nous les vîmes cinq cents face à la transition.
Tant, à les voir marcher avec un tel visage,
Les plus déterminés reperdaient le courage ! »*

Cette version pourrait être dans la bouche souriante de Don Christophe (de T....)

Les lettres classiques ne nous éloignent pas du monde contemporain, mais d'un monde qui est celui de Patrick, d'un monde où, par exemple :

- ✓ Selon l'ONU, un milliard de repas sont gaspillés chaque jour dans le monde, près de 20 % de la nourriture disponible est jetée ;
- ✓ Un rapport fantôme sur le glyphosate sort des placards de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), huit ans plus tard qui jugeait les tests utilisés pour évaluer la toxicité des formules commerciales de l'herbicide insuffisants ;
- ✓ La question d'une accélération de la crise climatique au-delà de ce que prévoient les modèles est évoqué par Gavin Schmidt, directeur de l'Institut Goddard de la NASA. Ce débat divise fortement la communauté scientifique.

Notre monde contemporain est celui du refus de la résignation, de la fatalité, celui de l'action et la solidarité, de la transparence. Ce monde est celui des membres de France Nature Environnement, de millions de personnes qui arriveront au port, nombreux, si nombreux !

« A vaincre sans baril, on triomphe avec gloire ! »

**Jean-François Dupont et Pascal Machu,
Co-Présidents de France Nature Environnement Seine-et-Marne**

Sommaire

Cliquez sur l'article que vous souhaitez lire

L'Assemblée Générale annuelle de FNE Seine-et-Marne

"La Bâtisse", un tiers-lieu à Féricy

Les aires éducatives

Rencontre avec ... Martine Turgis

La Seine-et-Marne, terre de cinéma ?

SEDIF : en route avec Véolia pour l'osmose inverse basse pression.

Traces d'animaux dans la neige : une dernière fois ?

**Criminalisation de la défense de l'environnement : France Nature
Environnement dépose deux plaintes à l'ONU**

Qui a dit ?

FNE Seine-et-Marne : nous contacter, nous rejoindre

L'Assemblée Générale annuelle de FNE Seine-et- Marne

L'Assemblée Générale annuelle de FNE Seine et Marne s'est tenue à Mouroux le 2 mars 2024.

Remerciements à :

- ✓ M. Michel Saint-Martin, maire de Mouroux, qui nous a accueillis dans les locaux communaux ;
- ✓ Mmes Muriel Martin-Dupray, Co-Présidente et Margot Holvoët, directrice de FNE Ile De France pour leur présence attentive.

Une cinquantaine de personnes a assisté à l'assemblée générale : présentation du rapport d'activités de l'année 2023, rapport financier et budget prévisionnel 2024. Ces documents ont été adoptés à l'unanimité.

L'assemblée générale a procédé à l'élection du Conseil d'administration de FNE Seine et Marne pour ce nouveau mandat annuel.

La matinée a permis d'aborder tous les sujets dans lesquels FNE Seine-et-Marne s'est investie en 2023 :

- ✓ Présence dans les commissions départementales (CODERST, CDPNAF, CSS, etc.) ;
- ✓ Relations avec les institutions départementales : Préfecture, DRIEAT, Conseil Départemental, etc. ;
- ✓ Actions en justice ;
- ✓ Interventions/formations à Agro ParisTech ou le Forum départemental de l'eau, la Fête de la Nature, etc. ;
- ✓ Actions de développement du bénévolat, accueil de stagiaires, nombreuses interventions d'éducation à l'environnement en milieu scolaire ;
- ✓ Actions thématiques très variées : inondations/sécheresse, déchets industriels et tri des collectes, énergies renouvelables, logistique, aménagement du territoire et urbanisme (projet SDRIF-E), projet en cours de référents départementaux biodiversité, ...

Cette liste n'est pas exhaustive, pour une présentation complète, consulter le rapport d'activité intégral en ligne sur notre site :

[FNE Seine-et-Marne Rapport d'activités 2023](#)

Rapport moral présenté en introduction de notre Assemblée Générale

Lors de notre assemblée générale 2023, nous disions que les suites du COVID, la guerre en Ukraine, la question du pouvoir d'achat, la réforme des retraites [avaient] pris complètement le devant de la scène et étouffé les sujets environnementaux.

Nous disions aussi qu'il nous fallait être plus réactifs, et pour cela, travailler à un mouvement mieux organisé, plus soudé, plus percutant dans nos actions. Le rapport d'activité qui va suivre, nous l'espérons, montrera nos efforts dans ce sens.

Aujourd'hui, malgré les péripéties politiques et géopolitiques, l'environnement est toujours bien présent, partout et même où on ne l'attend pas.

Les inondations à répétition et les périodes de sécheresse nous le rappellent constamment, quoiqu'on dise ou fasse, la crise climatique avance à grands pas.

D'autres signaux négatifs nous alertent comme le recul de l'agriculture bio : comment la promouvoir en période de faiblesse du pouvoir d'achat ? La crise du modèle agricole qui mobilise en ce moment l'attention est aussi un signal fort : ce modèle est dans l'impasse, nous le savons, mais la façon dont cette crise est traitée nous montre que la transition écologique que nous souhaitons est loin d'être un parcours de santé linéaire.

Bien au contraire, plus l'impasse se précise et plus les tensions s'accroissent entre les différents acteurs, producteurs, distributeurs, ..., consommateurs et usagers.

Nous enregistrons des reculs concernant les normes environnementales en France comme en Europe, nous constatons des crispations de plus en plus fortes entre une partie du monde agricole et les ONG environnementales.

Nous sommes d'ailleurs aux premières loges en Seine-et-Marne pour mesurer les pratiques d'état de fait de responsables de certains syndicats agricoles.

C'est bien le signe que la transition en cours entre dans le dur, plus elle apparaît nécessaire et urgente, et plus les contradictions, les intérêts divergents se dévoilent.

C'est pourquoi nous devons nous organiser pour peser plus sur les décisions dans le sens que nous souhaitons, en travaillant à rassembler toutes les forces citoyennes avec lesquelles nous avons des intérêts communs : ONG environnementales et caritatives, organisations de consommateurs et d'usagers, associations paysannes, syndicats de salariés, ...un mouvement assez fort pour orienter différemment l'avenir.

On ne nous entend pas assez ? A nous tous de faire le nécessaire !

Un nouveau bureau

Le Conseil d'administration du 12 mars 2024 qui a suivi cette Assemblée Générale a élu le bureau :

- ✓ Co-présidents : Jean-François Dupont, Pascal Machu
- ✓ Vice-présidents : Bernard Bruneau, Jane Buisson
- ✓ Trésorière : Martine Turgis
- ✓ Trésorier adjoint : Michel Genin
- ✓ Secrétaire : Catherine Gendt
- ✓ Administrateur, délégué à la communication : Michel Pellerin

"La Bâtisse", un tiers-lieu à Féricy

Objectif Terre 77, association ancrée dans le territoire du Sud Seine-et-Marne, porte ce projet de création de tiers-lieu. Elle a organisé depuis près de 20 ans, plus de 800 événements. Coordonnée et animée par une équipe de 8 administrateurs, 2 salariées, 22 intervenants réguliers et une dizaine de bénévoles actifs, l'association est également soutenue par 92 adhérents et 1500 sympathisants. En 2022, plus de 850 heures d'animation ont été proposées auprès de 4 000 personnes.

Aujourd'hui, elle engage son réseau et ses compétences dans la création de la Bâtisse.

La Bâtisse, bâtiment de 510m², est un futur tiers-lieu de rencontres, de culture et d'écologie où l'on pourra se former, travailler, échanger et imaginer joyeusement et ensemble le monde de demain. Ce tiers-lieu ouvrira fin 2025 voire début 2026

Historique

Manoir, construit en 1838 sur un parc arboré de 9 hectares en plein centre du village, il fut d'abord baptisé « Le château » par les habitants de Féricy puis, au fil du temps, renommé « La grande bâtisse » ou « La bâtisse » par certains. Dans le mot bâtisse, on entend bâtir et tisser. La Bâtisse, un nom qui s'inscrit dans l'histoire du village et un projet qui s'ancre dans un esprit de co-construction et de tissage de liens.

Pourquoi un tiers-lieu ?

Il existe actuellement en France environ 3500 tiers-lieux. Le terme « tiers-lieu » originaire des États-Unis est défini au départ par le sociologue Ray Oldenburg à la fin des années 80 de manière simplifiée, comme un lieu où les personnes se plaisent à sortir et se regrouper de manière informelle, situé hors du domicile (first-place) et de l'entreprise (second-place). La fonction principale des tiers-lieux est de stimuler les

interactions sociales, de développer rencontres, conversations, échanges et collaborations. Le tiers-lieu encourage la mutualisation de ressources aux services de projets individuels et collectifs.

(Source : Guide Tiers-lieux et collectivités 2023).

Avec ses quatre niveaux, entourée par un grand parc, cette demeure historique, insérée dans un village où la participation des habitants est importante, se prête particulièrement bien à ce type de projet

Quelle structure juridique et quelle gouvernance ?

La structure juridique choisie pour ce projet est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) à but non lucratif, parce qu'elle est ouverte à des partenaires variés qui peuvent tous prendre des parts et participer à sa gouvernance. Les collèges regroupant toutes les personnes participant à la vie de La Bâtisse seront consultés régulièrement et se réuniront une fois par an en assemblée générale : fondateurs, bénéficiaires (clients), associations, producteurs (salariés et bénévoles), investisseurs solidaires et partenaires (privés et publics).

Le projet coopératif [La Bâtisse](#)

Quels changements dans la vie du territoire ?

Pour les fériziennes et fériziens

Le bail emphytéotique de 75 ans consenti ne s'applique qu'à la Bâtisse et à sa terrasse, le parc sera toujours à l'entière disposition des habitants de Féricy. La mairie reste propriétaire de l'ensemble du Domaine, tous bâtiments compris. Les espaces seront loués aux associations fériziennes à des prix préférentiels. L'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) de Féricy, dénommée « Le clou de girafe », a déjà pris des parts de la SCIC.

Pour la Communauté de Communes Brie Rivières et Châteaux (CCBRC)

Ce projet pourrait correspondre au positionnement de la CCBRC en matière de transition écologique et sociétale et répondre à un besoin de locaux supplémentaires. Le partenariat existant depuis plusieurs années entre le service culturel de la CCBRC et l'association Objectif Terre 77 pourrait être étoffé par des activités et propositions associant culture et développement durable. Ce lieu serait idéal aussi, comme évoqué à plusieurs reprises avec le service culturel, pour accueillir des artistes en résidence.

Pour la Seine-et-Marne et la Région Ile-de-France

Les activités organisées par Objectif Terre 77 depuis 2005, pour la plupart au Chatelet-en-Brie, ont toujours accueilli un public venant du sud de la Seine-et-Marne, mais aussi de tout le département et de la région Île-de-France. Les nombreux intervenants qui ont animés ces ateliers et qui continuent à le faire dans différentes structures (écoles, collèges, EHPAD, ...) ont du mal à trouver des espaces où intervenir avec, à la fois, des locaux de taille suffisante, des hébergements et l'accès à une nature calme et « ressourçante ». Ce serait aussi pour les habitants de la région l'occasion de découvrir un ensemble patrimonial remarquable dans un environnement très préservé.

Quelles activités ?

L'éventail des activités proposées répondra aux besoins et aux souhaits d'un très large public : habitantes et habitants de Féricy, du territoire du Sud Seine-et-Marne, de la région Île-de-France et d'ailleurs. Particuliers (adultes, enfants, familles, personnes âgées), associations, entreprises, établissements scolaires, EHPAD, communes ...

Des nombreux ateliers, stages et événements seront organisés sur des thèmes tels que : « Corps et mouvement », « Créer et faire soi-même », « Prendre conscience du monde et y trouver sa place », « Jardiner et observer la nature ».

La proximité de sites remarquables (chemin de randonnées, patrimoine bâti et forestier) fait aussi du lieu une destination idéale pour l'éco-tourisme dans la région.

La Bâtisse

Elle comprend quatre niveaux. Au rez-de-chaussée, les espaces de convivialité sur 100 m² auxquels s'ajoute une terrasse de 100 m². Au premier étage l'atelier d'art de 100 m². Au deuxième étage, l'hébergement avec sept chambres et seize lits. Au troisième étage, la grande salle de 105 m² assortie d'une petite salle de réunion avec une cuisine de 11 m².

Le plan de financements

Les dépenses projetées se montent à 1 900 000€. La provenance des ressources : capital (parts sociales), prêts d'associés, dons et mécénat, subventions, coopérative Oasis, France Active, emprunts.

L'équipe de la Bâtisse

Le Conseil d'administration actuel est composé de 4 administratrices fondatrices Caroline Amigues, Malise Maury, Claudine Silveira, Emelyne Tacheau et de deux membres invités.

Le Conseil d'administration est soutenu par un nombre croissant de bénévoles et de prestataires. Actuellement une vingtaine de personnes travaillent pour faire revivre La Bâtisse.

La liste des groupes de travail mis en place sera consultable sur le site.

Les rendez-vous

Après la rencontre du 24 novembre 2023 à Féricy, qui a réuni plus de 80 personnes pour lancer la campagne de levée de fonds, les rendez-vous sont les suivants :

- ✓ Mercredi 27 mars à 18h, à la salle de la Source à Féricy, pour accueillir, informer et coordonner les propositions de bénévolat suivi d'un rendez-vous mensuel.
- ✓ Dimanche 28 avril 2024 à 17h à la salle des fêtes de Féricy : bilan des soutiens récoltés et de l'état d'avancement du projet (étude de marché, recherche de subventions, modèle économique, ...)



Le projet de La Bâtisse

Martine Turgis, Trésorière de FNE Seine-et-Marne

Les aires éducatives

Qu'est-ce qu'une aire éducative ?

Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école, d'un collège ou d'un lycée. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « Conseil des enfants » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative.

Une aire éducative peut être marine ou terrestre : on parle d'une aire marine éducative (AME) ou d'une aire terrestre éducative (ATE).

Les grands objectifs des aires éducatives

Former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable,

Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire,

Favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels...)

Gouvernance

L'Office français de la biodiversité (OFB) coordonne le réseau des aires éducatives sur la base des orientations prises par le comité de pilotage. Celui-ci réunit trois ministères (Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Outre-Mer) et l'OFB.

Des groupes régionaux spécifiques appuient l'accompagnement dans les territoires.

Comment mettre en place une aire éducative ?

Une aire éducative se développe tout au long de l'année scolaire et a vocation à durer sur le long terme. Sa mise en place nécessite au préalable trois étapes :

- ✓ Identifier une structure (« Le référent ») qui peut accompagner le projet : structure de la sphère de l'éducation à l'environnement, gestionnaire d'espaces naturels, collectivités, ...
- ✓ Se rapprocher de la commune pour l'informer du projet et la questionner sur des sites d'accueil potentiels de l'aire éducative (le choix final revient aux élèves)
- ✓ Évaluer le coût du projet avec le référent afin de lancer des demandes de financement

La zone de l'aire éducative ne doit pas nécessairement se trouver dans un espace protégé, elle doit se situer sur la commune, à proximité de l'école. Les milieux peuvent être très variés et se trouver à la campagne, à la mer, à la montagne ou en ville (plage, zone humide, parc urbain, forêt, terrain vague, rivière, ...).

L'enseignant, avec le soutien de la structure référente, amène les élèves à construire leur projet d'aire, en suivant les étapes du guide méthodologique et des autres outils développés par l'OFB.

L'équipe nationale et les partenaires territoriaux sont également là pour accompagner les projets. Les participants à cette démarche peuvent aussi s'appuyer sur le réseau des aires éducatives, coordonné par l'OFB.

Plus de 1 000 écoles et établissements scolaires sont déjà engagés dans la mise en place d'une aire marine ou d'une aire terrestre éducative en métropole et dans les Outre-mer.

Inscription et labellisation

Chaque année, les inscriptions sont ouvertes sur le site de l'OFB entre juin et septembre. L'information est également directement diffusée aux enseignants par les académies. Cette inscription permet d'être identifié par la cellule d'appui de l'OFB et les partenaires du territoire concerné qui pourront aider à monter le projet et mettre en relation avec des projets existants, afin que les élèves puissent commencer leur aire éducative dès la rentrée suivante en septembre.

Pour reconnaître et mettre en valeur l'engagement des écoles, un label "Aire marine éducative" ou "Aire terrestre éducative" est décerné aux écoles qui s'engagent dans la démarche. La labellisation intervient en fin d'année scolaire, sur étude du dossier de demande de labellisation. Son obtention repose sur le respect de la méthode notamment l'implication des élèves qui décident des orientations du projet lors du Conseil des enfants pour la mer ou pour la terre.

Comment financer un projet d'aire éducative ?

Les dépenses dans un projet d'aire éducative sont principalement liées aux interventions de la structure référente. On estime, à titre indicatif, que celle-ci intervient en moyenne 10 demi-journées par an avec un coût d'environ 4 000 euros par an et par aire éducative. Ce coût a tendance à diminuer avec la montée en compétence de

l'enseignant qui a besoin de moins d'interventions de la structure référente au fil des années et qui peut solliciter son réseau d'acteurs du territoire qu'il a acquis à travers le projet.

Actions de FNE Seine-et-Marne dans ce dispositif

Lors de l'appel à projet de l'OFB en 2023 nous avons proposé la formation de référents biodiversité à l'échelle de notre réseau départemental. Notre projet a été retenu avec un financement de 12 000€ à utiliser sur deux ans. Dans ce cadre, nous avons régulièrement été en contact avec des correspondantes régionales de l'OFB. Lors d'une de nos conversations, notre interlocutrice nous a indiqué que nos statuts, nos agréments et notre expérience en éducation à l'environnement faisaient de FNE Seine-et-Marne une association référente pour des aires éducatives.

Un premier dossier à Chartrettes

Un premier dossier a été monté à la mi-juin 2023 à Chartrettes, peu de temps avant les vacances scolaires (le dossier devait être rendu au plus tard mi-septembre). La directrice de l'école de Chartrettes et l'adjointe à l'enfance de la commune ont adhéré au projet et une enseignante s'est impliquée immédiatement.

Le dossier a été monté en deux étapes. La première expliquant le projet de l'école, la seconde pour que FNE Seine-et-Marne soit officiellement reconnue par l'OFB comme structure référente (notre agrément « Académie de Créteil » a été décisif, le rectorat étant co-décisionnaire avec l'OFB).

Le dossier a été finalisé à la rentrée scolaire et accepté officiellement par l'OFB et le rectorat avec un financement de 3 000€ attribué et versé à l'école. Le projet a démarré avec une classe de CE2/CM1. Les enfants ont choisi le lieu de leur aire éducative. Le terrain choisi appartenant à la commune, les enfants ont fait un courrier au maire pour demander l'autorisation d'y accéder et de mener des actions favorisant la biodiversité. La demande a fait l'objet d'une délibération et a été approuvée à l'unanimité lors du conseil municipal du 6 décembre 2023. La commune prévoit une subvention complémentaire de 1 000€ en 2024. Ce projet est désormais lancé, notre animatrice a déjà fait deux interventions et d'autres vont avoir lieu au printemps.



Mini inventaire de la biodiversité à Chartrettes

Un second à Chelles

En parallèle, une enseignante de lycée Jehan de Chelles a lancé un projet d'aire éducative. L'OFB l'a envoyé vers nous pour avoir une structure référente validée.

Le projet concerne les éco-délégués de l'établissement. L'OFB et le rectorat ont validé le projet et attribué 3 000€. La mise en œuvre est plus complexe en raison d'une urbanisation plus dense. L'aire a été choisie par les lycéens.

Un courrier écrit par les lycéens a été adressé au maire de Chelles.

C'est désormais le moment de préparer les projets 2024-2025.

Bernard Bruneau, Vice-Président de FNE Seine-et-Marne

Rencontre avec ... Martine Turgis



Regards 77 a rencontré Martine Turgis, Trésorière de FNE Seine-et-Marne

R – Bonjour Martine, peux-tu te présenter en quelques mots ?

J'ai 76 ans et une vie bien remplie. Se présenter en quelques mots n'est pas si simple : quels éléments choisir ?

J'ai le sentiment que ma vie a été marquée par des engagements forts : associatifs, politiques et professionnels qui impactent aujourd'hui mon engagement à FNE Seine-et-Marne.

Mes engagements associatifs : très jeune, j'ai connu la vie de groupe parmi les Éclaireuses de France où j'ai pu m'initier à la prise de responsabilité et développer mon amour de la nature, ma volonté de la protéger.

Jeune adulte, j'ai participé à la création du Centre Culturel Rural de mon village, Blandy-les-Tours. Puis, j'ai été amené à assurer la présidence de l'association de défense de l'environnement "Mieux Vivre à Blandy - MVAB".

Mes engagements politiques : ils ont toujours été liés à la défense et à la préservation de notre environnement. J'ai été élue conseillère générale du canton du Chatelet-en-Brie en 1979. Seule femme à cette époque à siéger à l'assemblée du département de Seine-et-Marne, j'étais membre de la commission des finances. Mes dossiers de prédilection étaient la rénovation de l'habitat, la mise en place de transports en commun et à la demande, le développement de pistes cyclables, la géothermie, la préservation de la qualité de l'eau et de l'air.

Auparavant, j'avais travaillé à l'assemblée nationale sur les dossiers des départements et territoires d'outre-mer. C'est dans ce contexte que j'ai assuré des missions à Djibouti et à la Martinique.

J'ai travaillé plusieurs années au Secrétariat d'État chargé des Départements et territoires d'outre-mer. J'ai assuré ainsi une mission en Guadeloupe.

J'ai repris des études à l'université Paris VIII pour obtenir une maîtrise en communication-documentation-archives et un DESS en urbanisme.

Après plusieurs années à l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart, mes connaissances du cadre juridique des villes nouvelles françaises et des documents d'urbanisme m'ont amenée à partir deux ans en mission en Indonésie au nom du groupement d'intérêt économique (GIE) des villes nouvelles.

R - Peux-tu décrire ta fonction de trésorière ?

Cette fonction est complexe et multiple. En collaboration avec les Co- présidents, le trésorier-adjoint, l'assistante de direction, la comptabilité de FNE Seine-et-Marne m'amène à traiter en profondeur des dossiers très différents :

- ✓ Gestion du personnel salarié, des animatrices et du bénévolat ;
- ✓ Vérification des factures fournisseurs - clients, et des contrats ;
- ✓ Gestion des écritures comptables avec le logiciel libre en ligne Diacamma et gestion de l'archivage numérique et papier ;
- ✓ Transmission à chaque conseil d'administration (CA) de l'état des finances avec la mise à jour du plan de trésorerie ;
- ✓ Edition chaque année du compte de résultat, du bilan, du grand livre et de la balance ;
- ✓ Transmission de tous les documents comptables numérisés à notre contrôleur aux comptes ;

- ✓ Rédaction et présentation du rapport financier et des documents référencés au conseil d'administration puis à l'assemblée générale avec un diaporama de présentation pour faciliter la lecture et la
- ✓ Compréhension des documents.

R - Quelles sont tes difficultés ? Tes satisfactions ?

Des difficultés et des soucis :

- ✓ Les rentrées d'argent : le montant des subventions nous est versé de plus en plus tard dans l'année. Un fonds de roulement important est donc indispensable ;
- ✓ La quantité de travail et le temps passé.

Ma grande satisfaction est de travailler avec l'équipe du Conseil d'Administration. J'accepte volontiers de donner beaucoup de temps bénévole mais il m'est indispensable que cela se fasse dans la convivialité et la bonne humeur, et c'est le cas !

R - Un dernier mot ?

Oui, j'aimerais que, prochainement, un membre du Conseil d'Administration puisse prendre la relève.

R – Merci pour cette rencontre

La rédaction de Regards 77

La Seine-et-Marne, terre de cinéma ?

Nous évoquions récemment le projet d'implantation de studios de cinéma à Bailly-Romainvilliers, la concertation préalable sous l'égide de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) à laquelle il allait donner lieu. Ce n'est pas le seul projet de studios de cinéma accompagnés de leurs « backlots » dans ce secteur, un autre projet existe, il se situe un peu plus à l'est, du côté de Coulommiers, sur le territoire du projet de Parc Naturel Régional (PNR) Brie et deux Morin.

La proximité entre deux projets de construction de studios de cinéma accompagnés de leur « backlot » (décors extérieurs permanents) pose des questions et nous les avons exprimées.

Contribution à la concertation préalable pour le projet des « studios de Bailly »

Le projet Cinopia à Bailly-Romainvilliers (Val d'Europe, Marne-la-Vallée) sur 34 ha, soutenu par EpaFrance a fait l'objet d'une concertation préalable sous l'égide de la CNDP du 27 novembre 2023 au 28 janvier 2024. FNE Seine-et-Marne a déposé une contribution à cette concertation préalable en déplorant, entre autres la disparition de l'espace agricole, coupure d'urbanisation et espace de respiration entre Serris et Bailly-

Romainvilliers, et la non préservation dans son intégralité du hameau de Bailly l'unique lieu « authentique » restant du territoire.

Nous y soulevons les points suivants :

La consommation de terres agricoles

Ce projet s'inscrit dans la réalisation du Val d'Europe, objet de la convention signée en 1987 qui se caractérise par une consommation massive de terres agricoles. Nous regrettons que le processus de concertation n'intervienne qu'au cas par cas et que ce ne soit pas la cinquième phase d'aménagement de Val d'Europe dans son ensemble qui fasse l'objet d'une concertation publique garantie par la CNDP.

La loi Climat et résilience du 22 août 2021 et l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050

Nous regrettons que les objectifs initiaux d'urbanisation du Val d'Europe ne soient pas revus à la baisse au regard de la lutte contre le changement climatique et notamment du principe de **sobriété foncière**, que le Val d'Europe aurait pu s'approprier, en particulier l'objectif de réduire le rythme d'artificialisation nette de 50 % à l'horizon 2031 par rapport à celui de la période 2011-2021, afin d'arriver avant 2050 à une artificialisation nette qui soit nulle.

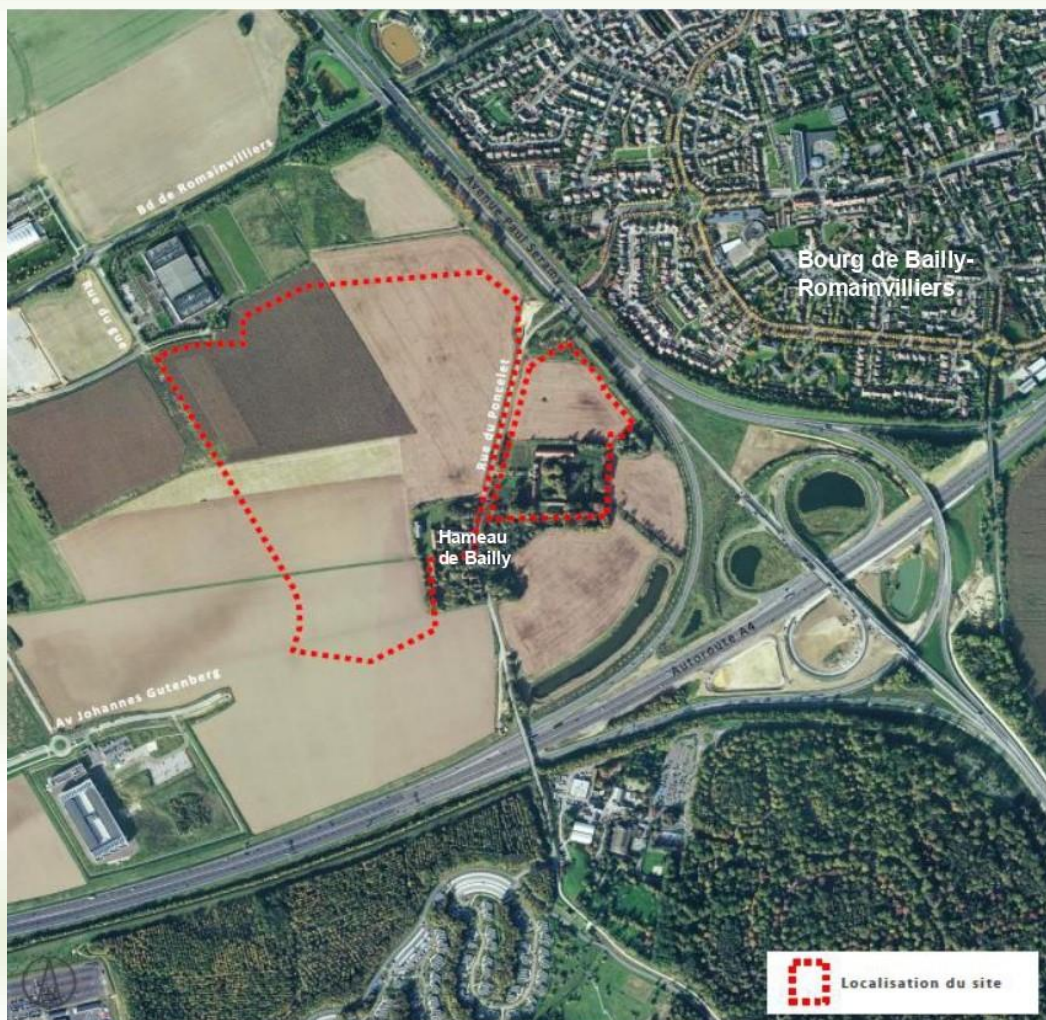
Il ne faudrait pas en arriver à la situation de Paris et de la petite couronne où l'urbanisation et la densification ont pris une telle ampleur que l'on en est arrivé au point d'essayer de reconstituer des îlots de fraîcheur en « désartificialisant » et en « renaturant ».

Nous disons ne pas être convaincus qu'il n'y ait pas d'autre alternative que celles présentées, compte tenu de l'ensemble des zones d'urbanisation futures sur le territoire. **Nous demandons donc que soit recherchée une solution de substitution raisonnable permettant d'économiser la ressource sol si précieuse en Île-de-France, tant au regard de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation de la biodiversité que de la souveraineté alimentaire.**

La localisation du projet

Les 34 ha sur lesquels doit s'implanter le projet se situent sur le hameau historique de Bailly. Même si l'on est sur une zone d'urbanisation future et que l'aménageur met en avant que « *ce site a toujours été identifié pour y accueillir de l'activité économique* », nous demandons s'il est toujours judicieux, en 2024, d'urbaniser et d'artificialiser cet emplacement.

Nous constatons qu'il constituait une **coupure d'urbanisation entre Serris et Bailly-Romainvilliers**, donc un espace de respiration entre les deux communes, qu'il serait d'intérêt général de préserver et que le **hameau de Bailly demeurait l'unique lieu « authentique » du territoire**, en regrettant qu'il ne puisse être préservé dans son intégralité, avec notamment le maintien et la restauration du bâti en front de la rue du Poncelet.



Cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi de Val d'Europe

Nous

- ✓ Rappelons que le PADD de Val d'Europe Agglomération (Axe 5, page 21 : un territoire...respectueux de ses milieux naturels et avec une consommation d'espace limitée) affichait un **« objectif de promotion de l'agriculture urbaine et péri-urbaine au travers de la mise en place de circuits courts »** ;
- ✓ Remarquons que le site envisagé pour les studios de Bailly conviendrait parfaitement pour ce type de projet d'agriculture de proximité, les bâtiments existants sur le site constituant un plus ;
- ✓ Estimions que, plutôt que d'affirmer qu'« en l'absence de réalisation de ce projet, un autre projet d'ampleur comparable pourrait probablement voir le jour », **il conviendrait d'étudier cette alternative et de cibler pour l'installation des studios un site plus central.**

Proximité avec le projet de studios de cinéma sur l'aérodrome de Coulommiers-Voisins

Nous demandons si :

- ✓ La proximité des deux projets n'était pas susceptible d'entraîner une concurrence préjudiciable aux deux sites ;
- ✓ L'intérêt général ne commandait pas de mutualiser et d'optimiser l'existant plutôt que de consommer la ressource que constitue le sol.

Bilan de la concertation préalable remis le 27 février 2024

Concertation préalable Studios de Bailly

Les garantes dispensent un certain nombres de recommandations et, reprenant l'une de nos observations, indiquent la réponse d'EpaFrance :

En revanche, FNE dans sa contribution, s'appuyant sur le « zéro artificialisation nette » considère que « l'État doit s'appliquer à lui-même les principes de sobriété foncière », « regrette que les objectifs initiaux d'urbanisation du Val d'Europe ne soient pas revus à la baisse au regard du principe de la sobriété foncière », souligne que « le site envisagé pour les studios de Bailly conviendrait parfaitement ...pour ce type de projet d'agriculture de proximité, » et demande ... « que soit recherchée une solution de substitution raisonnable permettant d'économiser la ressource sol si précieuse en Île-de-France, tant au regard de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation de la biodiversité ». EpaFrance a répondu sur ce point que la trajectoire de l'artificialisation sera définie par le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIFe), actuellement en cours d'élaboration. Il souligne toutefois que les opérations d'intérêt national, comme celle du secteur en question, sont prises en compte dans ce cadre, permettant ainsi le maintien du développement planifié dans le schéma directeur.

Force est de constater que sur le secteur de Marne-la-Vallée le projet de SDRIF-E présenté en enquête publique :

- ✓ Ne déroge pas à la trajectoire initialement définie pour le Val d'Europe ;
- ✓ N'en revoit pas l'urbanisation à la baisse ;
- ✓ Octroie à son agglomération 13 pastilles (25 ha chacune) et 39 demi-pastilles (environ 10 ha chacune) d'urbanisation préférentielle (voir extrait de la carte de développement urbain dans Regard 77 n° 30).

Interpellation des élus au sujet du projet TSF sur le site de l'aérodrome de Coulommiers-Voisins

L'aérodrome de Coulommiers-Voisins couvre une emprise globale de 400 ha sur les communes de Giremoutiers, Maisoncelles-en-Brie, Mouroux et Pommeuse. Les parties non occupées par les infrastructures sont mises à la disposition d'agriculteurs afin qu'elles soient cultivées.

La communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie a prescrit en février 2022 une déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU des communes

de Maisoncelles-en-Brie et de Pommeuse afin de permettre l'implantation d'un projet de studios cinématographiques sur 50 ha. En décembre 2022, elle approuvait l'acquisition de ces terrains appartenant à l'État et la réalisation de leur vente à la société TSF. Dans le cadre de la commission consultative de l'environnement (CEE) de l'aérodrome, nous apprenions en septembre 2023 que l'aérodrome s'engageait à adapter ses activités pour permettre les tournages. Le 29 septembre 2023, un « permis de construire précaire » portant sur 17 127 m² de surface de plancher créée était octroyé par la commune de Maisoncelles-en-Brie à la société TSF, autorisant des constructions non permises par le plan local d'urbanisme (PLU).

Lors d'une réunion d'information organisée sur le site par la société TSF le 16 janvier 2024, nous notions qu'à terme les constructions représenteraient 30 000 m² et recevions des précisions concernant les constructions, les processus de tournage, etc. Cependant, les réponses aux questions sur l'impact sur le territoire de l'installation des studios restaient floues, celles concernant notamment son insertion paysagère, les transports en commun mis à la disposition des employés, l'approvisionnement en eau, les eaux usées...

Un courrier a été adressé aux présidents de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation (SMEP) du projet de parc naturel régional (PNR) Brie et deux Morin. FNE Seine-et-Marne et deux associations locales s'interrogent sur la démarche même d'initialisation du projet, sans concertation préalable, sans consultation du SMEP, du PNR Brie et deux Morin sur le territoire duquel il doit s'implanter, en ayant recours à des permis de construire précaires.

Elles y font part de leur inquiétude sur l'incidence néfaste que pourrait avoir l'implantation de constructions sur le plateau de Voisins pour la concrétisation du projet de PNR et demandent comment l'implantation de TSF sur le plateau de Voisins s'inscrit dans « l'ambition générale et cohérente » dont se doit de faire preuve celui-ci.

Au moment où une importante étude sur la stratégie des paysages a été diffusée aux 82 communes du projet de PNR, elles se demandent si ce PNR ne serait pas mis en péril. Si ce n'est dans sa totalité, n'y aurait-il pas en tous les cas une possible remise en cause de l'intégration dans son périmètre de la partie du territoire entre Couilly-Pont-aux-Dames et Boissy-le-Châtel (9 communes : Couilly-Pont-aux-Dames, Crécy-la-Chapelle, Guérard, La Celle-sur-Morin, Maisoncelles-en-Brie, Pommeuse, Mouroux, Coulommiers, Boissy-le-Châtel), qui a été maintenue dans le périmètre d'étude bien que son exclusion en ait été demandée dans l'avis rendu par la Préfecture de Région en 2014. Dans sa conclusion, cet avis d'opportunité de l'État demandait que la détermination et les ambitions du territoire, en adéquation avec les missions d'un PNR, soient plus clairement affirmées.

Elles rappellent l'étude de l'Institut Paris région (IPR ex IAURIF) de 2015, qui proposait des améliorations pour répondre aux critiques de la Préfecture de Région et recommandait en particulier de « préserver les grandes entités et continuités agricoles, naturelles et paysagères ». Elles posent la question : **n'y-a-t-il pas une incompatibilité flagrante entre l'urbanisation, avec édification de constructions, du plateau de Voisins, ainsi que l'atteinte aux paysages engendrées, d'une part, et le projet de PNR, d'autre part, alors qu'un PNR se doit d'être exemplaire ?**

Elles sont à ce jour toujours en attente d'une réponse.



Chantier TSF 16/01/2024 : constructions autorisées par un permis de construire précaire octroyé le 29/09/2023

Jane Buisson, Vice-Présidente de FNE Seine-et-Marne

SEDIF : en route avec Véolia pour l'osmose inverse basse pression.

L'an dernier, nous vous avons fait part du débat mené par la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) à propos du projet du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) de mener à bien son appel d'offres de concession pour la mise en œuvre généralisée sur ses trois usines d'eau d'un traitement par osmose inverse basse pression (OIBP). Ce projet d'un montant de l'ordre du milliard d'euros d'investissements et augmentant d'une fois et demie la consommation électrique prévoit un doublement du prix du mètre cube d'eau potable produit.

Pour mémoire, le SEDIF alimente trente pour cent de la population de l'Ile de France en eau potable. L'argument principal de ce projet réside dans la suppression des métabolites (résidus de molécules des traitements agricoles principalement) dont nous ne maîtrisons pas les conséquences sur la santé.

Ce débat avait soulevé plusieurs points d'interrogation :

- Solution très couteuse en investissement, en énergie et absence d'études de solutions alternatives plus économes (filtres à charbons actifs),

- Augmentation des prélèvements d'eau et rejets au milieu naturel concentrés en pollution
- Une approche curative et non préventive (réduction des intrants agricole)
- L'absence d'une vision cohérente sur l'ensemble du territoire de l'Île de France.

A l'issue du débat public, le SEDIF a répondu fin d'année 2023 aux recommandations établies par la CNDP et décidé en janvier 2024 d'attribuer le marché de concession d'un milliard quatre cent millions pour les douze prochaines années à Véolia. La continuité présente probablement des avantages : Véolia est délégataire du SEDIF depuis un siècle, André Santini est président du SEDIF depuis quarante ans. La déclaration de ce dernier sur le travail de la CNDP et l'investissement des différents acteurs lors du débat laisse perplexe : « Il (le SEDIF) déplore néanmoins que le grand public n'ait pas été plus largement présent lors des réunions publiques, alors que quelques acteurs opposés par principe au projet tendaient à monopoliser les temps d'échange » (*).

Nous avons analysé dans le détail les réponses apportées par le SEDIF (*) et constatons que le projet est maintenu sans analyse d'alternatives. De nombreuses recommandations sont attribuées à l'Etat (Agence Régionale de Santé (ARS), Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)..) sans réponses identifiées à ce jour alors qu'elles sont fondamentales dans la justification ou non d'un projet d'une telle ampleur (impact sur la santé, généralisation de traitements supplémentaires...). Des études et actions à venir sont promises par le SEDIF pour les deux prochaines années en vue de préciser le modèle.

On ne peut que s'interroger sur la chronologie de la démarche. N'aurait-il pas mieux fallu réaliser ces compléments d'études avant la conclusion du marché ?

Michel Génin, Trésorier-adjoint de FNE Seine-et-Marne

[CNDP L'eau potable en Île-de-France](#)

*[Le communiqué de presse du SEDIF](#)

[Le rapport du SEDIF](#)

Traces d'animaux dans la neige : une dernière fois ?

Ces photos de traces de mammifères et d'oiseaux ont été prises à Montereau-Fault-Yonne par **Marie-Paule Duflot, administratrice de FEN Seine-et-Marne**. A qui appartiennent-elles ? La réponse dans le prochain numéro.



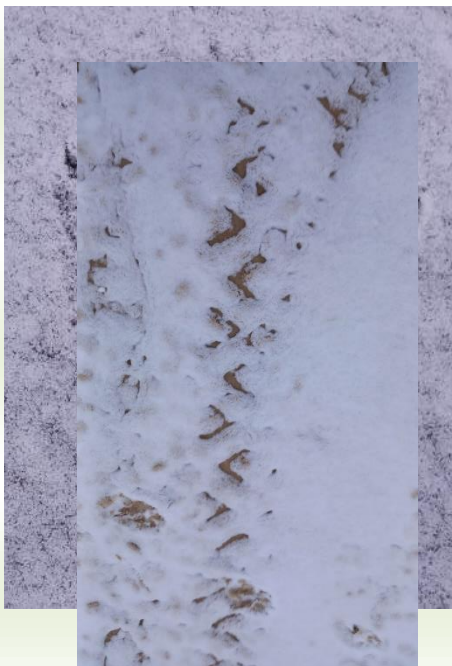
1

2

3



4



5

6



7

8

9

Criminalisation de la défense de l'environnement : France Nature Environnement dépose deux plaintes à l'ONU

Depuis Sainte-Soline, le Gouvernement n'a eu de cesse de criminaliser les défenseurs de la nature et d'étouffer la démocratie environnementale, dans une logique de contrôle et de répression de la société civile. Plusieurs associations ont fait les frais d'une application abusive du Contrat d'engagement républicain (CER), présenté comme un outil de lutte contre le "séparatisme" et utilisé dans les faits pour museler la liberté d'expression. Face à ces dérives inquiétantes, France Nature Environnement dépose deux plaintes auprès de Michel Forst, Rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs de l'environnement.

Les associations de protection de l'environnement dans le viseur de l'Etat

Il y a un an, la manifestation pacifique contre le projet de méga-bassine de Sainte-Soline faisait l'objet d'une répression violente et disproportionnée. En moins de deux heures, ce sont **plus de 5 000 grenades qui ont été utilisées contre l'ensemble des manifestant-es**, y compris blessé-es, journalistes, élu-es... La Ligue des droits de l'homme avait observé un "usage immodéré et indiscriminé de la force" et des experts des Nations Unies avaient fait part de leur inquiétude face à de telles dérives.

Rien que dans notre mouvement, depuis 2015, nous recensons **plus de 60 agressions, atteintes aux biens et menaces envers nos militant-es**, partout en France de la part de représentants de l'agriculture ou de la pêche productiviste, ou de chasseurs. Ces agissements touchent les bénévoles de nos associations, mais également des services publics de l'environnement comme l'Office français de la biodiversité, ou encore des journalistes écrivant sur des sujets environnementaux. Des violences illégitimes que l'Etat choisit de tolérer – pire, de perpétrer, comme en ce moment contre les « écureuils » occupant pacifiquement des arbres dans le contexte des mobilisations contre le projet autoroutier de l'A69.

Parmi les cas que nous portons à la connaissance du Rapporteur spécial, celui de l'APIEE (l'Association de Protection, d'Information et d'Études de l'Eau et de son Environnement, membre de France Nature Environnement). À la suite des événements de Sainte-Soline, l'association s'est vu **retirer des financements et exclure des comités locaux de la politique de l'eau** par la Préfète des Deux-Sèvres. Sous des prétextes pour le moins légers (un post Facebook dénonçant la disproportion des violences policières à Sainte-Soline après la manifestation, un devis imaginaire pour des toilettes sèches...), l'association a en fait été pénalisée pour avoir exercé des droits fondamentaux en démocratie : s'exprimer librement, participer aux décisions relatives à l'environnement, saisir la justice.

Le Contrat d'Engagement Républicain : Contrôler, Enfermer, Réprimer ?

Imposé à 61% des associations sans aucune justification réelle de sa nécessité, le CER permet à l'administration, par des motivations bien trop vagues, de justifier refus et retraits de subventions, et/ou refus d'agrément pour les associations. Initialement présenté comme un outil de lutte contre le « séparatisme », il a surtout été utilisé jusqu'à maintenant pour museler la liberté d'expression, en particulier environnementale. En l'absence de souscription au CER, **toutes les associations sont présumées séparatistes vis-à-vis de la République.**

L'association Alternatiba Poitiers en a fait les frais en 2022, lorsque le préfet de la Vienne a demandé à la commune de Poitiers et à la communauté urbaine de Grand Poitiers de retirer les financements accordés à l'association, estimant notamment que l'organisation d'ateliers de formation à la désobéissance civile étaient incompatibles avec le CER. Une vision dangereuse pour la liberté d'expression et des associations désavouée par le tribunal administratif de Poitiers !

Le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les Défenseurs de l'Environnement a pu d'ailleurs récemment rappeler que **la désobéissance civile pacifique est un droit protégé au titre du droit international des droits humains** et que la répression par l'Etat "constitue une menace majeure pour la démocratie" !

Pour Antoine Gatet, Président de France Nature Environnement : « *La construction d'un monde vivable face aux dérèglements climatiques et à l'érosion de la biodiversité nécessite la participation et l'expression de la société civile, qui regroupe les citoyen·nes engagé·es. Le Gouvernement doit sortir de sa spirale autoritaire et répressive contre les défenseurs de l'environnement en France, dangereuse pour la démocratie. Plutôt que de criminaliser les voix dissonantes de celles et ceux qui lancent l'alerte ou saisissent la justice, de s'attaquer aux piliers de la démocratie environnementale, de régresser sur les normes environnementales, Emmanuel Macron et son ministre de l'Intérieur devraient comprendre que ni les décideurs politiques, ni les corporatismes professionnels seuls n'ont les solutions. Il ne faut pas seulement écouter, il faut entendre les scientifiques et la société civile. **Contrôler, surveiller, intimider, criminaliser, réprimer, brutaliser, les défenseurs de la nature est inacceptable dans un État de droit qui doit compter sur la démocratie environnementale pour construire les solutions de demain.** »*

« *Les attaques contre les associations qui luttent pour l'intérêt général doivent cesser. Les pouvoirs publics sont censés protéger les libertés associatives, pas les menacer* », **déclare Gaspard Tamagny, porte-parole d'Alternatiba et d'ANV-COP21.** « *Les actions de désobéissance civile que nous menons sont légitimes, elles contribuent au débat public et s'inscrivent dans un large panel de moyens de mobilisation pour un*

monde plus juste et soutenable, alliant la promotion des alternatives concrètes à la résistance non-violente aux projets climaticides. »

France Nature Environnement, 21 mars 2024

[Pour aller plus loin](#)

Qui a dit ?

Le dernier numéro

« S'il fallait un jour que les forêts disparaissent, l'homme n'aurait plus que son arbre généalogique pour pleurer. »

Albert Einstein

« Il ne sert de rien à l'homme de gagner la Lune s'il vient à perdre la Terre. »

François Mauriac

« Les villes devraient être bâties à la campagne : l'air y est tellement plus pur. »

Henry Monnier

Et maintenant

« Ecologie : ne respirez jamais avant d'avoir fait bouillir votre air ! »

« La terre n'est pas une plateforme pour l'humanité, c'est un être vivant. Nous ne sommes pas sur elle, mais une partie d'elle. Sa santé est notre santé. »

« S'il fallait un jour que les forêts disparaissent, l'homme n'aurait plus que son arbre généalogique pour pleurer. »

Albert Einstein, Thomas Moore, Pierre Doris

FNE Seine-et-Marne : nous contacter, nous rejoindre

Adhérer à

**France Nature Environnement
Seine-et-Marne**

[Bulletin d'adhésion individuelle ou
familiale](#)

[Bulletin d'adhésion associative](#)

Donner votre avis

Vous avez :
Un intérêt particulier, une compétence
dans les domaines de la nature,

de
l'environnement, du développement
durable ?

Une expérience, une opinion,
un article à partager ?

Nous contacter

Par mail : fne77@orange.fr
Par téléphone : 01.64.71.03.78
Par courrier :
France Nature Environnement Seine-et-
Marne
Mairie de Vert-Saint-Denis

2, rue Pasteur
77240 Vert-Saint-Denis

Consultez
[Notre blog](#)



Accès direct à notre blog :

Du Château



A la

Maison forestière de Bréviande

SOUTENIR



Je soutiens, je fais un don France Nature Environnement Seine-et-Marne !

Votre don bénéficie d'une déduction fiscale de 66%

Je donne ----- €

- 1) Au nom d'une association, d'une organisation, d'une société, d'une entreprise

Nom de l'organisme :

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

- 2) À titre personnel

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

Je fais un don par

Virement Chèque

Je souhaite recevoir mon reçu fiscal par

Email Courrier

RIB : Crédit agricole – IBAN de FNE S&M

IBAN : FR76 1870 6000 0001 9723 5900 092 - AGRIFRPP887

France Nature Environnement Seine-et-Marne est membre de France Nature Environnement et de France Nature Environnement Île-de-France

[France Nature Environnement Seine-et-Marne](http://FranceNatureEnvironnementSeine-et-Marne.org)

Contacts : 01 64 71 03 78 ou fne77@orange.fr

FNE Seine-et-Marne, Hôtel de ville, 2 rue Pasteur 77240 Vert-Saint-Denis